

France/Politique

L'un des ministres les plus populaires dément des rumeurs de harcèlement sexuel

AFP
Paris/France

Des rumeurs "ignominieuses", s'indigne Nicolas Hulot. Il a reçu "un message de soutien" du Premier ministre Edouard Philippe.

LE ministre français de la Transition écologique Nicolas Hulot, l'un des plus populaires du gouvernement d'Emmanuel Macron, a démenti hier sur la chaîne française BFMTV des rumeurs "ignominieuses" de harcèlement sexuel le visant. Il a reçu dans la foulée "un message de soutien" du Premier ministre Edouard Philippe pour qui il n'y a "aucune raison de douter de sa parole". Au courant de rumeurs qui circulaient depuis plusieurs jours dans les rédactions sur un possible article en préparation, Ni-

colas Hulot a "pris les devants" pour contrer "un poison lent qui tue", en démentant sur BFMTV tout comportement inapproprié concernant "deux affaires qui n'en sont pas". A-t-il été accusé de harcèlement sexuel par une ancienne collaboratrice de sa Fondation? "La réponse est non et je le dis avec d'autant de force que la personne en question, qui est parfaitement identifiée, avec laquelle je suis en contact, vous dira exactement la même chose", a-t-il déclaré, démentant avoir acheté son silence. Il a en revanche reconnu l'existence d'une plainte en 2008, classée "sans suite", de la petite-fille d'un homme politique célèbre, une jeune femme "majeure", concernant "des allégations remontant à 1997". "Cette plainte a été classée sans suite car non seulement l'affaire était prescrite, mais j'ai été auditionné par les gen-



Photo : AFP

Le ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot : "Ça fait mal, quand c'est injuste, quand c'est infondé."

darmes à ma demande, et les enquêteurs ont très rapidement considéré qu'il n'y avait rien qui permettrait de poursuivre cette affaire", a assuré M. Hulot. "Ça fait mal, quand c'est injuste, quand c'est infondé", a-t-il dit, évoquant "un cauchemar". **"RETOURNER DANS L'OMBRE"** • Alors que les

médias le donnent régulièrement au bord de la démission face à des arbitrages gouvernementaux qui ne vont pas toujours dans son sens, Nicolas Hulot a assuré ne pas y avoir pensé non plus après ces rumeurs, sans toutefois l'exclure. "C'est ma famille qui prime, c'est ce qui guidera ma décision", a toutefois ajouté ce militant dans l'âme qui a récemment souligné que son poste de ministre serait son "ultime expérience publique". "J'aurai un plaisir monstrueux à retourner dans l'ombre", avait-il insisté fin janvier. Ex-animateur vedette d'une émission française de télévision d'aventure à succès, Ushuaïa, Nicolas Hulot a travaillé pendant près de 30 ans pour la défense de l'environnement avec sa fondation. Sollicité à plusieurs reprises par les présidents français de ces dernières années, sensibles à son

inoxydable popularité, il a pour la première fois accepté d'entrer dans un gouvernement, celui d'Emmanuel Macron, en mai 2017, alimentant de nombreux espoirs. Selon un sondage Odoxa diffusé fin janvier, M. Hulot restait en tête des personnalités "suscitant le plus de soutien ou de sympathie", avec 34% d'opinions positives. Les déclarations de Nicolas Hulot interviennent alors que le gouvernement est embarrassé par une plainte pour viol visant le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin, auquel le président et le Premier ministre ont témoigné leur "confiance". Le parquet de Paris a récemment rouvert une enquête sur une accusation de viol visant M. Darmanin pour des faits présumés datant de 2009 que l'intéressé conteste catégoriquement.

Israël/Palestinien brûlé vif en 2014

La justice confirme les peines à perpétuité

AFP
Jérusalem/Israël

LA Cour suprême israélienne a confirmé hier les peines prononcées en 2016, dont deux condamnations à perpétuité, contre trois juifs israéliens reconnus coupables du meurtre d'un Palestinien brûlé vif en 2014. Ce crime, qui a profondément marqué l'opinion palestinienne, avait contribué à l'escalade des violences qui avaient mené à la guerre de Gaza en juillet-août 2014. La Cour suprême a rejeté les appels interjetés par Yosef Haim Ben David et ses deux complices, dont les noms avaient été gar-

dés secrets parce qu'ils étaient mineurs au moment des faits, selon une journaliste de l'AFP présente à l'audience. Dans un prétoire comble, en présence des trois accusés et des membres de la famille de la victime, les juges ont déclaré irrecevable l'argument des avocats de Yosef Haim Ben David selon lequel, compte tenu de sa santé mentale, il n'était pas responsable de ses actes. L'accusé a proclamé par le passé être "le messie". Mais "il a été établi qu'au moment des faits, (il) était en pleine possession de ses moyens (...) et que les troubles mentaux dont il souffrait ne relevaient pas de l'irresponsabilité pénale", a indiqué le ministère de la



Photo : AFP

Malgré les appels interjetés, Yosef Haim Ben-David (tout comme ses deux complices) passera bien le restant de ses jours en prison.

Justice israélien dans un communiqué rendant

compte de la décision. Yosef Haim Ben David, un juif d'une trentaine d'années, a été condamné le 3 mai 2016 à la prison à vie, la plus lourde peine possible, comme l'instigateur et le principal exécutant de l'enlèvement et l'assassinat d'un Palestinien de 16 ans, Mohammed Abou Khdeir. Ses deux complices, âgés de 16 ans en juillet 2014, avaient été condamnés le 4 février 2016 l'un à la perpétuité, l'autre à 21 ans de prison. Le trio avait enlevé Mohammed Abou Khdeir le 2 juillet 2014 à Jérusalem-Est, partie palestinienne de Jérusalem annexée et occupée par Israël. L'adolescent avait été frappé, emmené en voiture dans un bois proche de Jérusalem et as-

pergé de carburant. Ben David aurait ensuite mis le feu alors que Mohammed Abou Khdeir était encore en vie selon l'autopsie. Les trois accusés avaient été arrêtés quelques jours après les faits. L'affaire Abou Khdeir "impose une profonde introspection de la société israélienne sur les moyens de faire face au phénomène du racisme et à ses métastases, un examen de conscience complet", ont dit les juges cités par le ministère de la Justice. La perpétuité est la peine la plus lourde que le tribunal pouvait infliger. En dehors de crimes spécifiques comme les crimes de guerre ou de trahison, la peine de mort n'est plus appliquée depuis 1954.

• Sous la pression des enquêtes

Netanyahu s'en prend au chef de la police

AFP
Jérusalem/Israël

BENJAMIN Netanyahu a lancé une attaque d'une rare virulence contre le chef de la police israélienne au moment où celle-ci s'apprête, selon la presse, à recommander l'inculpation du Premier ministre dans une affaire de corruption. Après des mois d'investigations, la police devrait préconiser dans les prochains jours au parquet l'inculpation de M. Netanyahu dans au moins l'une des deux enquêtes le visant directement : celle dans laquelle il est

soupçonné d'avoir reçu, illégalement, des cadeaux de riches personnalités, rapportent plusieurs médias. Ces recommandations risquent de provoquer un vacarme politique et médiatique retentissant. M. Netanyahu s'est emparé dans la nuit de mercredi à hier d'une interview accordée par le chef de la police Roni Alsheich pour ouvertement remettre en cause l'impartialité des investigations. M. Netanyahu accuse M. Alsheich sur sa page Facebook d'"insinuations délirantes" qui jettent "une ombre considérable" sur les recomman-

dations policières à venir. Dans un entretien diffusé par une émission d'investigation, Roni Alsheich affirme que les enquêteurs sont soumis à des "pressions" et que certaines personnes "reniflent autour d'eux" pour recueillir des informations sur leur compte à l'instigation de gens "puissants". Il apporte aussi son soutien au chef d'une unité spécialisée (Lahav 433, surnommée le FBI israélien) impliquée dans les enquêtes sur le Premier ministre. Ce policier mis en cause pour des faits présumés d'abus sexuel a laissé entendre qu'il a été

piégé à cause des investigations auxquelles il est associé. "N'importe qui d'honnête se demandera comment des gens qui tiennent des propos aussi délirants sur le Premier ministre peuvent objectivement enquêter sur lui et présenter des recommandations impartiales sur son compte", a réagi M. Netanyahu. "Une ombre considérable est tombée ce soir sur les enquêtes de la police et ses recommandations", a-t-il ajouté. M. Netanyahu est soupçonné d'avoir reçu, illégalement, des cadeaux - des cigares de luxe par exemple - de personnalités comme

James Packer, un milliardaire australien, ou Arnon Milchan, producteur à Hollywood. La valeur totale de ces cadeaux a été chiffrée par les médias à des dizaines de milliers de dollars. Une autre enquête cherche à déterminer s'il aurait essayé de conclure un accord secret avec le propriétaire du Yediot Aharonot pour une couverture favorable de la part du quotidien israélien. La police n'a pas encore tranché dans ce dossier si elle recommanderait l'inculpation de M. Netanyahu, rapportaient plusieurs médias.

L'Afrique en bref

• Afrique du Sud/Politique. L'opposition exige la fin de "l'impasse"

L'opposition sud-africaine a accentué hier la pression sur le président Jacob Zuma en demandant d'avancer à mardi le vote d'une motion de défiance pour sortir "au plus vite de l'impasse" créée par son refus de démissionner, malgré les injonctions de son parti.

• Nigeria-Togo/Diplomatie. Buhari met en garde Lomé

Le président nigérian Muhammadu Buhari, qui recevait hier l'ambassadeur du Togo à Abuja, a indiqué que les "transitions politiques pacifiques" n'étaient "plus négociables" en Afrique de l'Ouest, craignant que toute crise politique ne déborde sur les pays voisins.

• Tchad/Politique. Le cinéaste Mahamat Saleh Haroun n'est plus ministre de la Culture

Le cinéaste Mahamat Saleh Haroun, primé au festival de Cannes en 2010, qui était ministre de la Culture et du Tourisme depuis un an au Tchad, a été démis hier de ses fonctions par un décret gouvernemental.

A travers le monde

• Bangladesh/Politique. L'opposante Khaleda Zia condamnée à 5 ans de prison

La justice du Bangladesh a condamné hier la cheffe de l'opposition Khaleda Zia à cinq ans de prison pour corruption, peine qui pourrait l'empêcher de défier sa rivale, la Première ministre Sheikh Hasina, aux élections prévues cette année.

• Syrie/Conflit. Plus de 100 combattants pro-régime tués par la coalition

La coalition internationale antijihadistes menée par les Etats-Unis a annoncé hier avoir tué au moins 100 combattants des forces pro-régime dans l'est de la Syrie, en riposte à une attaque contre ses alliés.

• Venezuela-Philippines/Crimes. La CPI va enquêter



La Cour pénale internationale (CPI) a commencé des "examens préliminaires" sur des crimes contre l'humanité présumés commis au Venezuela et aux Philippines, a annoncé sa procureure, Fatou Bensouda (photo), hier.